

2020-46

## ARRETE DU MAIRE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 123-6 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu les articles R 123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Aide Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Bouscat à douze membres et désignant en son sein les six délégués du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner six membres non élus et parmi lesquels doivent obligatoirement figurer un représentant de l'U.D.A.F., d'une association départementale de retraités et personnes âgées, d'une association départementale de handicapés, d'une association oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Vu les propositions de ces associations,

### ARRETE

#### **Article unique :**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

Le Maire, Patrick BOBET, Président

- 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal le 28 mai 2020 :  
Maël FETOUH, Nathalie SOARES, Armelle BARTHÉLÉMY-ABAZIOU, Bérengère DUPIN,  
Janine ZUROWSKI, Patrick ALVAREZ
- 6 membres désignés par le Maire, par le présent arrêté :
- ◆ Au titre des associations familiales (sur proposition de l'U.D.A.F.) :  
**Véronique de MONPLANET**  
demeurant : 74 rue Marceau – LE BOUSCAT
- ◆ Au titre des associations de retraités et de personnes âgées :  
**Christiane CAZABONNE-DINIER**  
demeurant : 74 avenue de Tivoli Parc des Séquoias Bât A Apt 15– LE BOUSCAT
- ◆ Au titre des associations de handicapés :  
**Catherine LALANNE** (Directrice du Foyer Triade)  
demeurant : 12 rue René Vaché – TALENCE
- ◆ Au titre des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions :  
**Odile LECLAIRE** (Association Bous'Sol)  
demeurant : 146 avenue Georges Clémenceau– LE BOUSCAT

- ♦ Au titre de personnes qualifiées :

**Alain ZIMMERMANN**

demeurant : Résidence Les Bons Ecus Ent 5 - 69 rue des Ecus – LE BOUSCAT

**Arnaud MANGNIN**

demeurant : 243 bis avenue de Tivoli – LE BOUSCAT

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Gironde,
- Monsieur le Trésorier Principal du Bouscat
- au Centre Communal d'Action Sociale
- aux membres désignés par le Maire

Fait au BOUSCAT, le 19/06/2020

LE MAIRE



Patrick BOBET

19/06/20